



## Conflit avec un garage

-----  
Par Wendy

Bonjour,

Ma voiture est au garage, elle s'est fait vandalisé pendant qu'elle était au garage.  
Le garage dit qu'il ne prendra pas en compte les réparations ( il n'a pas appelé son assurance ni même la police).  
J'ai donc été porté plainte, mais les polices me disent qu'il peuvent prendre la plainte car c'est un litige commercial.  
Que dois-je faire ?

Merci.

-----  
Par chaber

bonjour  
Tout garage est responsable pour les dommages aux véhicules confiés  
Contactez votre assureur et votre protection juridique liée au contrat auto

-----  
Par Wendy

Malheureusement, j'ai une assurance qui ne comprend pas une protection juridique.

-----  
Par chaber

bonjour  
confirmation de mon commentaire par un avocat  
[url=https://www.legavox.fr/blog/fabrice-r-luciani/responsabilite-professionnelle-garagistes-22864.htm]

Pour commencer LRAR au garagiste (vous conservez un double). Sans réponse favorable de sa part il vous faudra un avocat

-----  
Par Prana67

Bonjour,

Avant l'avocat vous pouvez essayer de passer par une association de consommateurs. Ils peuvent être assez efficaces dans ce genre de litige.

-----  
Par Wendy

Merci de votre réponse